



5 décembre - Tract de la CGT Educ'Action

mercredi 27 novembre 2019, par [Bariaud](#)

CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 05 DECEMBRE

Macron s'attaque de façon systématique à notre système de retraite. D'un système de salaire socialisé où chaque salarié·e verse une partie de son salaire (via les cotisations patronales et salariales) dans une caisse commune de redistribution (pour les retraites, la branche santé de la sécurité sociale...), le gouvernement veut un système à points totalement individualisé.

La RETRAITE en point, c'est quoi ?

Un système pour maintenir le niveau de vie à la retraite, correspondant à un certain pourcentage du salaire, fondé sur la répartition, la redistribution et une solidarité entre générations. Un calcul de pensions selon un régime de base (droits en années de trimestres et niveau de rémunération) et éventuellement un régime complémentaire.

La RETRAITE par POINTS, c'est quoi ?

Un système unique de retraites où chacune accumulerait tout au long de sa carrière professionnelle des points. À partir de ce nombre de points et de la valeur du point, chacune calculerait sa pension. La valeur du point pourra varier selon le temps dans certains cas sociaux à l'issue de la retraite de sa retraite.

Alors que le nombre de retraités augmentera dans les prochaines décennies, le blocage à 14% (sous en sommes déjà à 13,8%) de la part du PIB dédiée à la retraite ne peut donc conduire qu'à une baisse de pension pour toutes et tous.

POURQUOI le gouvernement veut-il changer ce système ?

- Pour réduire le montant des pensions parfois jusqu'à 25%.
- Pour calculer sur l'ensemble de l'activité (primaire, secondaire, heures supplémentaires incluses) et abandonner le calcul sur les 6 derniers mois dans le public (et sur les 25 meilleures années dans le privé) ce qui aura pour effet de réduire les retraites par le bas.
- Pour obliger le parti plus tard que l'âge légal de 62 ans, en imposant une décade avant un âge pivot (64 ans en 2025 puis progressivement jusqu'à 66 ans).
- Pour récupérer les fonds excédentaires des différents régimes.

AGE DE DÉPART

64 ans

62 ans

60 ans

58 ans

56 ans

54 ans

52 ans

50 ans

48 ans

46 ans

44 ans

42 ans

40 ans

38 ans

36 ans

34 ans

32 ans

30 ans

28 ans

26 ans

24 ans

22 ans

20 ans

18 ans

16 ans

14 ans

12 ans

10 ans

8 ans

6 ans

4 ans

2 ans

0 ans

1967 1979 1987

Année de naissance

Age légal de la retraite

Age d'acquisition du régime privé en cas de départs avant 62 ans

À TOUT LE MOINS, à partir de l'âge de 64 ans

DES OBJECTIFS CLAIRS : NOUS FAIRE TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS et DIMINUER LES RETRAITES

CGT Educ'Action - 285 rue de Paris - case 549 - 93115 Montreuil cedex
 Tél : 01 45 81 56 55 - e-mail : educ@fr.cgt.fr - internet : www.cgteduc.fr

CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 05 DÉCEMBRE

Macron s'attaque de façon systématique à notre système de retraite. D'un système de salaire socialisé où chaque salarié·e verse une partie de son salaire (via les cotisations patronales et salariales) dans une caisse commune de redistribution (pour les retraites, la branche santé de la sécurité sociale...), le gouvernement veut un système à points totalement individualisé. .../...

CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 05 DÉCEMBRE

Macron s'attaque de façon systématique à notre système de retraite. D'un système de salaire socialisé où chaque salarié·e verse une partie de son salaire (via les cotisations patronales et salariales) dans une caisse commune de redistribution (pour les retraites, la branche santé de la sécurité sociale...), le gouvernement veut un système à points totalement individualisé.